

Règlement du challenge pédagogique e-Kart 2008

Section 1 - Définition du challenge e-Kart 2008	2
Article 1.1 Dates	2
Article 1.2 Lieu	2
Article 1.3 Organisation.....	2
Article 1.4 Site web	2
Article 1.5 Inscriptions	2
Article 1.6 Assurances	3
Article 1.7 Dimensions des stands.....	3
Article 1.8 Branchement du chargeur SpeedoMax.....	3
Article 1.9 La piste Indoor d'ADOKART.....	4
Section 2 - Les épreuves pédagogiques	5
Article 2.1 Constitution d'une équipe.....	5
Article 2.2 Objectifs des épreuves	5
Article 2.3 Les sujets d'études.....	5
Article 2.4 Documents à fournir	5
Article 2.5 Collecte des photos et des vidéos	5
Article 2.6 Composition du jury	6
Article 2.7 Déclaration des vainqueurs par épreuves	6
Section 3 - Spécifications techniques	7
Article 3.1 Le moteur électrique.....	7
Article 3.2 L'alimentation par batteries.....	7
Article 3.3 Fixation des batteries	7
Article 3.4 Le chargeur de batteries.....	7
Article 3.5 La transmission.....	7
Article 3.6 Protection mécanique	8
Article 3.7 Le châssis.....	8
Article 3.8 Les pneus	8
Article 3.9 Sécurité du kart.....	8
Article 3.10 Carrosserie	8
Article 3.11 Poids du kart	8
Article 3.12 Classe « kart de série »	8
Article 3.13 Classe « kart prototype »	9
Article 3.14 Classe « X-Trium ».....	9

Section 1 - Définition du challenge e-Kart 2008

Article 1.1 Dates

Le challenge e-Kart 2008 aura lieu du vendredi 28 mars 2008 14h00 au dimanche 30 mars 2008 16h00.

Article 1.2 Lieu

Le challenge e-Kart 2008 aura lieu sur la piste de karts d'ADOKART, 5 rue Four Martin, 25400 AUDINCOURT – Tel : 03 81 36 12 65 – Fax : 03 81 36 12 66 – Email : adokart@orange.fr – Contact commercial : Franck CHEVRIER.

Article 1.3 Organisation

Le challenge e-Kart 2008 est organisé par l'IUT GEII de Belfort et par l'association e-Kart :

- 1) L'IUT GEII de Belfort – Alain BERTHON et Yves VEJUX
Rue Engel Gros
90000 Belfort
Tel : 03 84 58 77 47
Fax : 03 84 58 77 50
E-mail : alain.berthon@univ-fcomte.fr
E-mail : yves.vejux@univ-fcomte.fr
- 2) L'association e-Kart – Président : Thierry LEQUEU
152, rue de Grandmont – 37 550 Saint Avertin
Portable : 06 77 27 86 47
E-mail : thierry.lequeu@gmail.com

Article 1.4 Site web

Le site web du challenge e-kart 2008 est à l'adresse <http://www.e-kart.fr/2008/>

Article 1.5 Inscriptions

L'inscription au challenge e-kart 2008 se fait en contactant « Thierry LEQUEU » par mail à l'adresse « thierry.lequeu@gmail.com ».

Les frais d'inscriptions sont de 100 euros pour les adhérents de l'association e-Kart et de 115 euros pour les non-adhérents et ce jusqu'au 29 février 2008.

A partir du 1^{er} mars 2008, les frais d'inscriptions sont de 150 euros pour les adhérents de l'association e-Kart et de 165 euros pour les non-adhérents.

En cas d'annulation avant le 14 mars 2008, les frais d'inscriptions seront remboursés. Pour les annulations entre le 14 mars 2008 et 24 mars 2008, 50 % des frais d'inscriptions seront remboursés.

Après le 24 mars 2008, aucun frais d'inscription ne sera remboursé.

Les inscriptions couvrent les frais d'hébergements (hôtel, 2 personnes par chambre) pour la nuit du vendredi 28 mars 2008 et du samedi 29 mars 2008, ainsi que les frais de repas du samedi midi 29 mars 2007 au dimanche midi 30 mars 2008.

Le repas du vendredi soir 28 mars 2008 est à la charge des participants dans le cadre de l'épreuve du « Buffet Gaulois », le pain étant fourni par l'organisation.

Article 1.6 Assurances

Le kart devra être assuré comme une véhicule de loisir à moteur (carte verte). Les étudiants doivent avoir une attestation de responsabilité civile les couvrant dans le cadre des activités pédagogiques et les autorisant à piloter un véhicule à moteur.

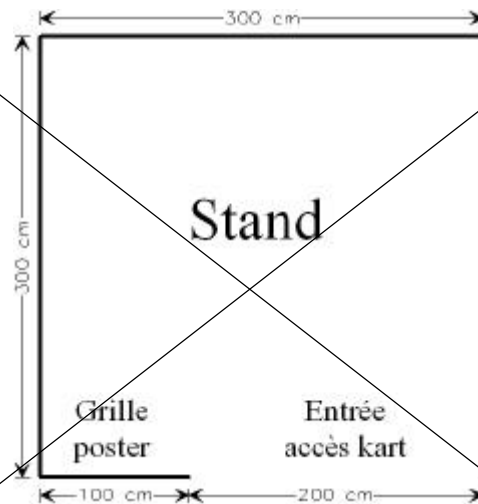
L'Association e-Kart, co-organisateur du challenge, souscrit une assurance spécifique pour l'événement auprès de la MAIF.

Article 1.7 Dimensions des stands

Une surface appelée « stand », de 3 m x 3 m, est mise à disposition pour chaque équipe.

Le stand porte le numéro de département de l'équipe. En cas de doublon, une lettre est ajoutée au numéro.

Le stand est équipé d'une prise 230V 16A avec terre et disjoncteur 25A pour le chargeur de batterie et d'une prise 230V 16A et disjoncteur 16A pour les auxiliaires (PC, téléphone, camera,...).



Article 1.8 Branchement du chargeur SpeedoMax



Les prises femelles sont dissymétriques et possèdent une face plate. Pour la fixation sur le côté GAUCHE du kart (vue arrière dans le sens de marche), la borne positive +48V se retrouve en HAUT, ainsi que le contact auxiliaire. La borne négative -0V se retrouve en BAS.

Le contact auxiliaire doit être relié à la masse pour que le chargeur SpeedoMax fonctionne.

Lorsque la prise mâle du chargeur est branchée sur le côté GAUCHE du kart (vue arrière dans le sens de marche), la borne positive +48V se retrouve en HAUT, ainsi que le contact auxiliaire. La borne négative -0V se retrouve en BAS. La poignée se retrouve à l'extérieur.

Article 1.9 La piste Indoor d'ADOKART

La piste occupe une surface de 1600 m² environ, pour un développé de 330 m. Le revêtement est du bitume.



Section 2 - Les épreuves pédagogiques

Article 2.1 Constitution d'une équipe

Une équipe est composée de 0 à 3 professeurs et/ou personnels d'encadrement et de 1 à 20 étudiants. Elle devra porter un nom d'équipe. Un responsable de l'équipe devra être désigné.

L'équipe ne dispose que d'un seul kart (faire autant d'équipes que de karts).

Article 2.2 Objectifs des épreuves

- Evaluer le travail pédagogique des étudiants qui ont travaillé sur le kart électrique.
- Tester les performances du kart lors du challenge.

Article 2.3 Les sujets d'études

- Fabrication et montage du kart électrique.
- Réalisation du variateur.
- Réalisation du chargeur.
- Réalisation de l'électronique embarquée : afficheur de vitesse, tension courant, température,...
- Transmissions de données à un PC fixe.
- Développement de logiciel utile au kart électrique (site web, simulateur, ...).
- Recherche de sponsors.
- ...

Article 2.4 Documents à fournir

Pour les écoles, il est demandé un article de présentation du travail. Le nombre de pages est fixé entre 2 et 20 pages. Il devra comporter au maximum 6 auteurs. Il sera fourni en version pdf avant la fin du challenge.

Un jury sera chargé d'évaluer la présentation du projet. La présentation devra mettre l'accent sur le projet réalisé, ainsi que sur le développement futur, en mettant en avant les collaborations recherchées. Cette présentation sera faite pendant l'exposition du samedi après midi 29 mars 2008.

Un poster de présentation est également demandé. La grille de support à pour dimension 1,00 m de largeur par 1,80 m de hauteur.

Article 2.5 Collecte des photos et des vidéos

Le service informatique de l'organisation du challenge a la possibilité de collecter les photos et les vidéos réalisés par les différentes équipes. Un ou plusieurs DVD de e-kart 2008 seront réalisés après le challenge.

Article 2.6 Composition du jury

Le jury est composé :

- 1) Thierry LEQUEU, représentant l'association e-Kart.
- 2) Alain BERTHON, représentant l'IUT GEII de Belfort.
- 3) Yves VEJUX, représentant l'IUT GEII de Belfort.
- 4) Jean-François SAUTREAU, représentant l'IUT GEII de Troyes.
- 5) Pierrick VIGNAND, conseiller technique de la piste Z-KART de Surzur.
- 6) Simone BUSO, enseignant chercheur au DEI, Italie.
- 7) Giorgio SPIAZZI, enseignant chercheur au DEI, Italie.
- 8) Benoît BIDOGGIA, thésard au LMP et au DEI.

Article 2.7 Epreuves et déclaration des vainqueurs

- 1) **50 mètres départ arrêté : Prix Speed O Max**
Les 3 meilleures performances des karts sont récompensées.
- 2) **Meilleur variateur étudiant : Prix MICROSEMI**
Suite aux questions, le jury sélectionne les 3 meilleures réalisations de variateur.
- 3) **Meilleurs temps au tour : Prix ADOKART**
Les 3 meilleurs temps au tour remporte un prix.
- 4) **Les 2 heures de Surzur : Prix CENTRADIS-OPTIMA**
Les 3 équipes (une ou 2 écoles) les plus endurantes remportent un prix.
- 5) **Prix du public : Prix du GESI**
Le jury délivre un seul prix au regard des épreuves du groupe 1 et du vote du public.

Le « **Trophée e-Kart** » délivré par l'Association e-Kart sera attribué à l'équipe cumulant le plus de points.



Section 3 - Spécifications techniques

Article 3.1 Le moteur électrique

Le moteur électrique peut être de technologie courant continu, asynchrone ou synchrone, l'énergie étant fournie par une alimentation embarquée sur le châssis. La tension, générée par cette alimentation et destinée au système de commande du moteur, est classée en trois catégories :

- Catégorie 1) Tension inférieure à 48 VDC.
- Catégorie 2) Tension nominale de 48 VDC.
- Catégorie 3) Tension supérieure à 48 VDC.

Le refroidissement du moteur peut être à air ou à eau. Dans le cas d'un liquide de refroidissement, le circuit doit être fermé avec un radiateur séparé.

Article 3.2 L'alimentation par batteries

Si l'alimentation est réalisée avec des batteries, celles ci doivent être étanches. Trois catégories de bases sont prévues :

- Catégorie 1) Batteries au Plomb sans maintenance étanches (Pb).
- Catégorie 2) Batteries Nickel-Cadmium (Ni-Cd).
- Catégorie 3) Elle regroupera les autres technologies de batterie (exemple : Lithium, zinc-brome, soufre-natrium, NIMH, etc...) si au moins l'une d'entre elles est utilisée durant la manifestation.

Le poids maximum des batteries est de 90 Kg, poids jugé selon descriptif du fabricant (à fournir avec le dossier d'inscription).

Un maximum de deux jeux de batteries par manifestation est autorisé, avec un démontage au stand.

Article 3.3 Fixation des batteries

Les batteries doivent être fixées solidement sur le châssis. A la suite du test consistant à mettre le kart sur le côté à 90°, à droite ET à gauche, aucune pièce ou liquide ne doit tomber au sol et le kart devra rester en état de fonctionner.

Article 3.4 Le chargeur de batteries

Il devra être relié au secteur 230V avec une prise 16A équipé d'une prise de terre. Il devra répondre à toutes les exigences de sécurité électrique, notamment si ce n'est pas un produit du commerce (pas de marquage « CE »).

Le chargeur devra être capable de prendre en compte les risques d'explosions des batteries en cas de surtensions et/ou d'élévation de température.

Le jury se réserve le droit d'interdire l'utilisation du chargeur et des batteries en cas de risque.

Article 3.5 La transmission

En catégorie « kart de série », la transmission est en prise directe ou avec rapport de transmission sur le moteur. Elle ne doit pas comporter de boîte de vitesses mais peut comporter un embrayage.

En catégorie prototype, la boîte de vitesse est autorisée.

Article 3.6 Protection mécanique

Les parties tournantes de la transmission, à savoir la sortie du moteur, la transmission, l'arbre arrière et le système de freinage doivent être capotées. Les roues (pneumatiques et jantes) ne sont pas concernées par cette mesure.

Article 3.7 Le châssis

Il doit être équipé de ses accessoires d'origine, avec en particulier le système de freinage, mais aussi l'essieu AR, les moyeux AV, les jantes AV/AR, les éléments de direction.

Il pourra être issu du commerce et répondre aux normes CIK/FIA en cours. La marque et le type de châssis sont libres, mais il doit être d'un modèle homologué par une Fédération. Seules les modifications liées à l'installation des batteries et à leur protection contre les chocs sont autorisées.

Article 3.8 Les pneus

Homologué CIK/FIA, 5 pouces, 1 jeu durant la manifestation. Un pneu de réserve devant ou derrière est autorisé.

Article 3.9 Sécurité du kart

D'une manière générale, le modèle du châssis et les pneus doivent être choisis en fonction des performances du moteur et du poids du kart complet afin d'assurer le maximum de sécurité au pilote d'un point de vue tenue de route et freinage. Ce dernier point sera particulièrement surveillé par les commissaires techniques du challenge.

Une protection électrique contre les court-circuits devra être installée ainsi qu'un coupe-circuit général, de type coup-de-poing d'arrêt d'urgence.

Chaque équipe devra disposer d'un extincteur adapté.

Article 3.10 Carrosserie

Les éléments de carrosseries suivants : spoiler, pare-chocs, barre anti-encastrement devront répondre aux normes FMK/FIA. Les pontons qui contiennent des batteries elles mêmes font l'objet d'un règlement technique particulier (voir règlement européen).

Article 3.11 Poids du kart

Le poids maximum du kart sans le pilote, et équipé du moyen de propulsion et des batteries ne devra pas excéder 240 Kg sans frein avant et 250 Kg avec frein avant.

Article 3.12 Classe « kart de série »

Un kart est classé dans la catégorie « kart de série » s'il figure dans la liste des fabricants référencés ci-dessous. Ceux-ci ne doivent avoir subi aucune modification.

La liste des fabricants est :

- SpeedoMax
- Sodikart
- Alpha Karting
- MG Kart
- Asmo

- Otl
- Lintec
- Bowman
- Indoor Grand Prix International
- Shaller
- Swiss Hutless
- Worldkarts
- Electra Motorsports
- Shaller
- Go Kart
- Gravitron
- Formula K
- Freekart
- Alel
- Zytec

Article 3.13 Classe « kart prototype »

Cette classe regroupe la production libre de kart répondant aux conditions suivantes :

Dimensions :

- Longueur : 2300 mm.
- Largeur : 1400 mm.

Caractéristiques :

- 4 roues.
- Nombre de roues motrices : libre.
- Nombre de roues directrices : libre.
- Poids maximum de 250 kg en état de marche hors pilote.

Caractéristiques électriques :

- Nombre de moteurs électriques : libre.
- Tension maximum limitée à 600VDC + 10%.
- Alimentation par nombre et type de batteries : libre.
- Moyens embarqués de recharge des batteries autorisés (panneaux solaires, pile à combustible...) ainsi que récupérateur d'énergie (freinage).

Article 3.14 Classe « X-Trium »

Cette classe regroupe les véhicules de type X-Trium (thermique et électrique) répondant à la définition fixée par Alain DEVEZE.